

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : administration générale  
Tél : 04.66.56.42.76  
Réf : CR/PC/CB/IV/2025

**Objet** : Délégation de fonctions et de signature à Mme Catherine LARGUIER, 6<sup>ème</sup> adjoint au maire, au sein du pôle temps libre dans le domaine de l'action culturelle

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 modifié,

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** la délibération n°25\_02\_02 du conseil municipal du 15 mars 2025 fixant à 12 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** la délibération n°25\_02\_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant élection des adjoints au maire,

**Vu** la délibération n°25\_02\_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 relative à la délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 15 mars 2025,

**Considérant** que par délibération n°25\_02\_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 susvisée, Mme Catherine LARGUIER a été élue 6<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville d'Alès,

**Considérant** l'organisation de la collectivité autour de pôles de politiques publiques en vigueur depuis 2008,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services et permettre une parfaite continuité administrative, Monsieur le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de fonctions et de signature est donnée à Mme Catherine LARGUIER, 6<sup>ème</sup> adjoint au maire au sein du pôle temps libre, dans les domaines de l'action culturelle suivants :

- conception de l'action culturelle de la ville,
- relations avec les institutions et associations culturelles.

### ARTICLE 2 :

Ces délégations de fonctions et de signature s'exercent sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire.

### ARTICLE 3 :

Les actes pris par Mme Catherine LARGUIER dans les matières déléguées par le maire portent la mention « Pour le maire et par délégation de signature, le 6<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville d'Alès ».

### ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 15 mars 2025



Le Maire  
Christophe RIVENQ